

# L'autodétermination cadrée

**L**A POLITIQUE INTERNATIONALE échapperait à notre emprise de petit pays neutre et douillet. Réflexe devant les malheurs d'autrui: qu'y peut-on? Mais quand des Kurdes occupent les bureaux du parti radical suisse, à Berne même, quand Kosovars ou Bosniaques passent la frontière au Tessin pour être, requérants ou réfugiés, encasernés un peu partout en Suisse, il faut bien admettre que les affaires du monde nous concernent aussi.

L'Europe vit les derniers soubresauts du Traité de Versailles, qui se voulait généreux comme les quatorze points du président Wilson, tout en imposant féroce-ment la loi des vainqueurs, tout en dépeçant les empires russe, austro-hongrois et turc. La générosité de l'émancipation des minorités nationales cachait mal le cynisme de la *Real Politik* et la légèreté des traceurs de frontières. Mais ces frontières-là, après les ripages décidés à Postdam après la Seconde Guerre mondiale sont devenues intangibles (même en Afrique où elles furent parfois dessinées par les coloniaux, à la règle, sur des cartes à grande échelle). L'implosion de l'URSS et de la Yougoslavie ne contredit pas ce constat. L'admission des États au sein des Nations Unies peut être perçue comme une garantie de cette intangibilité.

Dès lors, il appartient à la communauté des Nations, qui fige, dans un souci de paix, les frontières reconnues, de faciliter

et d'accompagner l'autodétermination des minorités. D'abord en exigeant et en garantissant la liberté d'expression pour les porte-parole des mouvements autonomistes. La contrepartie de cet appui devrait être l'engagement des minoritaires de ne recourir qu'à des méthodes non violentes et d'adhérer aux valeurs de tolérance. Et lorsque les mouvements autonomistes peuvent faire valoir une histoire, une culture, une langue commune, la communauté internationale devrait être légitimée dans son ingérence et ses propositions d'arbitrage.

Ces principes ne seraient que de bons principes s'ils n'étaient portés par une puissance politique forte et attractive.

L'Union européenne pourrait tenir ce rôle. Elle est née, créant une Communauté comme un anti-Versailles; elle devrait être capable de réussir l'ouverture aux pays de l'Est; elle est en mesure de créer à la fois un droit et une jurisprudence qui soient une garantie réelle pour les minorités; il est dans sa vocation de favoriser des politiques régionales qui consolident les statuts d'autonomie. La pacification des Balkans est un de ces défis.

Et la Suisse, dans cet enjeu? Elle a une expérience historique du respect des minorités. Elle est située en Europe, les Kosovars qui frappent à sa frontière le lui rappellent. Mais elle n'est pas membre de l'UE. Pourtant notre «insularité alpine» n'offre plus d'alibi politique. AG

*Il faut admettre  
que les affaires  
du monde nous  
concernent aussi*

# Adapter la démocratie directe

*Notre démocratie directe est-elle eurocompatible? Faut-il adapter notre organisation politique avant, ou après l'adhésion? Un colloque, organisé par le Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe, de l'Université de Genève s'est attaqué à ces questions.*

DANS UNE PRÉCÉDENTE édition (*DP* 1375), nous soulignons l'ambiguïté du Conseil fédéral à propos des droits populaires en cas d'adhésion à l'Union européenne. Un récent colloque\*, organisé par le Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe de l'Université de Genève nous donne l'occasion de poursuivre la réflexion.

L'instauration progressive de la démocratie directe au niveau fédéral date de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte fort différent de celui qui prévaut aujourd'hui: un État central fort modeste et une interdépendance relativement faible avec nos voisins immédiats et, a fortiori, l'ensemble de la planète.

## Adaptation des droits populaires

Les droits populaires sont alors conçus avant tout comme des instruments destinés à la gestion de notre ménage interne. Pour preuve, le bricolage procédural auquel nous avons été contraints lorsque se sont présentés des enjeux importants de politique étrangère. L'adhésion à la Société des Nations en 1920, tout comme le traité de libre-échange avec les Communautés européennes en 1977, sont soumis au référendum obligatoire, quand bien même la Constitution ne prévoit pas explicitement cette procédure. Surpris par ces objets, nous adaptions après coup les droits populaires, mais ne cessons d'être pris de court par l'évolution des relations internationales.

Aujourd'hui nous observons un accroissement du nombre d'objets relevant clairement de la politique étrangère, en proportion des liens que nous tissons avec l'extérieur et de la densification du droit international auquel nous ne pouvons échapper. Mais surtout, des thèmes traditionnellement intérieurs déploient des effets évidents sur nos relations extérieures. Il suffit de mentionner à ce titre le domaine des transports. Nombre de problèmes exigent dorénavant des solutions coordonnées entre les États, dans un cadre multilatéral ou au sein d'un ensemble intégré tel que l'Union européenne. La démocratie directe est-elle adaptée et adaptable à cette situation nouvelle?

De cuisants échecs tels l'adhésion à l'ONU (1986), l'EEE (1992) et les

casques bleus (1994) ont conduit certains analystes à douter de la compétence du corps électoral. La matière relative à la politique étrangère serait trop complexe pour le simple citoyen et la lourdeur de nos procédures interdirait la souplesse indispensable à la conduite d'une bonne politique. À la seconde critique, le juriste Jean-François Aubert rétorque que personne n'a jamais défini la qualité d'une politique, un jugement qui peut d'ailleurs varier en fonction de la perspective temporelle: bonne demain, mais catastrophique dans dix ans, ou l'inverse.

Le politologue genevois Pascal Sciarni réfute la première appréciation. Sur la base des sondages *Vox*, effectués après chaque votation fédérale, il montre que si les thèmes de politique étrangère sont effectivement considérés comme complexes par les citoyens, ils revêtent néanmoins autant d'importance à leurs yeux que les sujets de politique intérieure. Des citoyens qui, par ailleurs, manifestent à ces occasions un degré de compétence et un taux de participation supérieurs à la moyenne.

## Des leçons trop bien apprises

Reste que le souverain manifeste une nette méfiance à l'égard des objets de politique étrangère, alors qu'il est plutôt enclin à suivre les autorités sur les thèmes de politique intérieure. Cette attitude réservée du peuple, dès lors qu'il s'agit de nouer des liens avec l'étranger, n'a rien de surprenant. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la politique extérieure helvétique se caractérise par une extrême prudence et notre diplomatie excelle avant tout sur les terrains technique, humanitaire et commercial. Quand, après 1945, le Conseil fédéral conjugue neutralité avec solidarité, c'est une manière d'affirmer la présence de la Suisse dans le monde sans avoir à assumer les contraintes d'un système international et régional en voie de constitution (ONU, CEE), nous rappelle l'historien lausannois Hans-Ulrich Jost. On ne répète pas impunément, des décennies durant, que la neutralité est un élément constitutif de notre histoire sans que le rappel porte: tout engagement international à connotation politique est perçu comme une menace contre notre neutralité et notre indépendance. L'échec

# avant, ou après l'adhésion?

de l'EEE en 1992 traduit encore et toujours cette crainte.

## Limiter ou étendre les droits populaires?

Dès lors, faut-il limiter la participation populaire, comme le préconisait le Conseil fédéral en 1914, pour ne pas «mettre en péril la position internationale de la Suisse» ou suivre plutôt l'avis de Giuseppe Motta qui affirmait, en 1920, dans l'esprit paternaliste du temps, qu'il n'y pas «de moyen plus efficace de faire l'éducation politique du peuple que de lui accorder des droits politiques étendus»?

Dans ce débat, n'oublions pas que la démocratie directe représente plus qu'un simple mécanisme de prise de décision. En l'absence d'une histoire et d'une langue communes, les droits populaires ont largement contribué à la constitution de l'identité helvétique. Ainsi il paraît vain de lier une meilleure intégration de la Suisse dans le concert international à une réduction substantielle de la participation populaire. Au moment même d'ailleurs où, dans les pays membres de l'Union, la revendication d'une participation démocratique accrue se fait plus forte.

D'ailleurs, c'est l'ensemble des pouvoirs politiques et l'équilibre entre eux qui sont affectés par la montée du multilatéralisme et des intégrations régionales. Partout, on observe le renforcement des gouvernements au détriment des parlements. La Suisse, lorsqu'elle fera le pas de l'intégration, sera confrontée à ce problème. Faut-il tenter de le résoudre préalablement et à froid? L'adaptation progressive en fonction des difficultés rencontrées paraît plus conforme au pragmatisme helvétique.

## Pour un droit d'initiative législative

C'est le référendum législatif qui semble le plus problématique. Lorsqu'un traité international ou une règle communautaire n'est pas d'application directe sur le territoire national, à savoir qu'il laisse place à une législation interne d'application, l'usage du référendum pourrait retarder, voire empêcher l'exécution de nos engagements internationaux. C'est pourquoi Jean-François Aubert préconise de rempla-

cer le référendum par un droit d'initiative législative. Le Parlement, le cas échéant le Conseil fédéral, prennent les dispositions d'exécution nécessaires. Les mécontents peuvent alors se saisir de l'initiative pour exprimer leurs souhaits. Avantages: on peut se faire une idée concrète des avantages et inconvénients de la législation en vigueur avant de la combattre; les opposants ont la possibilité de cibler leurs propositions – un article ou une partie de la loi seulement, alors que le référendum vise la loi tout entière; l'Assemblée fédérale peut opposer un contre-projet; dans l'intervalle, nos engagements sont tenus.

Le secrétaire d'État Jakob Kellenberger l'a rappelé: l'Union européenne n'impose rien à ses membres pour ce qui est de leur organisation politique interne. Il nous reviendra donc de procéder aux adaptations que nous jugerons nécessaires, expériences faites. Cela prendra à coup sûr du temps. Mais certainement moins de temps que de lier la question de l'adhésion à une réforme fondamentale de nos institutions. *jd*

\* Les exposés et débats de ce colloque seront prochainement disponibles, en version audio, sur le site Internet du Centre: <http://c2d.unige.ch>.

## COMMISSION DE LA CONCURRENCE

### Surestimer ses forces

LA COMMISSION DE la concurrence joue la modestie. Son deuxième rapport annuel, après la grande réforme de la loi, reconnaît que son secrétariat a été quelque peu débordé par la multiplication des fusions qu'elle a charge de surveiller. L'opinion attendait d'elle le remède à tous les maux économiques et singulièrement à la «fusionnisme» aiguë qui frappe la Suisse et le monde. Et c'est probablement en partie pour répondre à cette attente que la commission a montré les dents à la nouvelle UBS et l'a sommée de céder vingt-cinq de ses points de vente à un concurrent.

Le bilan de l'opération est calamiteux. L'UBS déplume de leur clientèle les filiales à céder. Et, à ce jour, aucun repreneur ne semble intéressé à l'affaire. La commission de la concurrence a sous-estimé la puissance et l'astuce manœuvrière du géant bancaire. Elle a mal apprécié la situation du marché. Il était hasardeux de miser sur l'appétit de nouveaux concurrents alors que tous les experts s'accordaient pour dire que le réseau bancaire était trop dense.

Cette contre-performance est fort regrettable. Mais elle est compréhensible. Un organisme chargé de faire respecter la concurrence doit être d'airain pour tenir tête à d'énormes intérêts économiques. Il doit compter sur toute la compétence de professionnels aguerris. La commission des cartels, muselée

par une loi inefficace, a dû s'appuyer pendant des décennies sur un secrétariat squelettique renforcé, au coup par coup, par quelques étudiants en mal de stages. Il a fallu engager à tour de bras pour répondre aux tâches imposées par la nouvelle loi. Et ce n'est pas en quelques mois que l'on crée de toutes pièces un corps de spécialistes efficaces. Les professeurs de droit sont toujours à la tête de la commission, mais ils admettent maintenant que l'effort doit être mis sur la maîtrise des mécanismes du marché. Le secrétariat compte aujourd'hui trente-neuf collaborateurs scientifiques. La moitié sont des économistes. Ils sont en train de se former – sur le tas. *at*

### Précision

DANS UN ARTICLE (DP 1376), consacré aux médiateurs de presse, nous avons affirmé qu'en Suisse allemande seul le *TagesAnzeiger* avait créé un poste de médiateur. C'était incomplet. La *Neue Luzerner Zeitung* a instauré un conseil des lecteurs avec un médiateur à sa tête, Peter Schulz, ancien directeur du *Medien Ausbildungszentrum*.

Le *St-Galler Tagblatt* a depuis l'automne dernier un observateur, Peter Gross, professeur de sociologie à l'Université de Zurich. *red.*

# À quoi tient l'Alternative...

**Indifférence générale des électrices et électeurs et multiplication des listes caractérisent la préparation des élections municipales à Genève.**

**E**ST-IL POSSIBLE POUR un parti d'être présent à l'exécutif sans l'être au législatif? La question risque de se poser pour l'actuel maire de Genève, André Hediger.

Les élections municipales genevoises se préparent dans l'indifférence générale, malgré les efforts méritoires de la *Tribune de Genève* pour alimenter un débat politique. Le 28 mars seront élus les Conseils municipaux, puis le 2 mai les exécutifs (maire et deux adjoint-e-s dans les communes de moins de 10000 âmes, Conseil administratif de trois personnes dans les autres, à l'exception de la Ville de Genève où le Conseil administratif compte cinq membres). C'est tout juste si on voit surgir quelques affiches.

## Un éparpillement des listes de gauche

Comme pour confirmer une impression délétère d'ambiance fin de siècle, voici que l'Alliance de gauche se déchire en Ville de Genève. Depuis 1993 on pouvait se demander si l'amalgame du Parti du travail avec les ex-trotskyistes de Solidarité(s) et quelques personnalités indépendantes relevait de la chirurgie esthétique, des soins palliatifs ou d'une greffe véritable. L'Alternative, majoritaire tant à l'exécutif qu'au législatif (ce qui ne veut pas dire que tout baigne, au contraire), présente ainsi quatre listes apparentées ayant chacune son candidat annoncé au Conseil administratif: les socialistes avec Manuel Tornare pour succéder à Jacqueline Burnand, les Verts qui représentent Alain Vaissade, l'AdG/Parti du travail avec André Hediger, champion des sportifs, pour un quatrième mandat et l'AdG/Solidarité(s) et indépendants qui parachute un député au Grand Conseil, Christian Ferrazino (pour tout arranger, il y a de la bisbille également au sein de cette liste: les ténors sortants se sont retirés, vexés d'être mis sur la touche).

Dans une telle configuration, seul le Parti socialiste est vraiment assuré de franchir le quorum qui est à 7%. Même s'ils ne paraissaient pas vraiment menacés, les Verts n'ont jamais été très au-dessus de la limite. Divisée, l'Alliance de gauche (qui compte dix-huit sièges sur quatre-vingt dans le Conseil municipal sortant) prend le risque de voir ses deux composantes

échouer au poteau, ou du moins l'une ou l'autre. Laquelle d'ailleurs? Paradoxalement peut-être son aile vive et dynamique, alors que «Dédé» et l'effet de rémanence sauveraient le Parti du travail, pour la dernière fois sans doute. C'est dans le cas inverse que pourrait se produire l'inédit: Hediger ne se sentira-t-il pas derechef tenu de conserver au moins son siège à l'exécutif?

Suspense, suspense. Mais pas vraiment pour les citoyennes et les citoyens. *fb*

## Piste

**L**ES ÉLECTEURS VAUDOIS sont les premiers d'un grand canton à élire une constituante. Dans le canton de Berne, les électeurs avaient préféré charger le Grand Conseil de réviser la Constitution. Tous les citoyens ont été invités à formuler leurs remarques sur un projet élaboré par un professeur de droit. Plusieurs centaines de réponses individuelles et collectives, ainsi que deux projets privés de constitution sont parvenus au secrétariat. Les résultats du dépouillement ont fait l'objet d'un rapport publié en juin 1989.

Le projet sorti des délibérations du Grand Conseil a été adopté à une confortable majorité parce que les électeurs avaient été constamment tenus au courant des travaux, par un journal tous ménages. Une idée à reprendre dans le canton de Vaud?

**L**A COOPÉRATIVE EUROPÉENNE «Longo Mai» a entamé son deuxième quart de siècle. Qui l'aurait imaginé lorsque ces soixante-huitaires ont lancé leur entreprise à Bâle? Aujourd'hui «Longo Mai» participe à des foires de vacances pour offrir ses gîtes dans toute l'Europe. Elle vend ses produits au marché et anime le Forum civique européen dont une des publications se nomme *Archipel*.

Le mot d'ordre «Place à l'utopie» est-il vraiment encore valable au vu des réalisations? Et cela constitue-t-il une invitation à l'action pour les éternels palabreurs? *cfp*

# L'État économise, le personnel souffre, les malades aussi

**Les économies de l'État de Vaud ont mis plusieurs secteurs sous pression.**

**Le 3 février: Rapport sur la surcharge et la pénibilité du travail au CHUV.**

**Le 4 février: conférence extraordinaire des directeurs d'établissements scolaires pour traiter du problème de l'épuisement professionnel des enseignants.**

**L**E RAPPORT SUR la surcharge et la pénibilité du travail au CHUV, qui vient d'être rendu public, est l'œuvre d'une commission paritaire formée de membres de la direction du CHUV et des Hospices et d'une délégation de l'assemblée du personnel.

Il apparaît que le CHUV – à la fois hôpital de proximité, hôpital universitaire et hôpital de soins aigus – est pris dans un étau: les restrictions financières sont sévères et le nombre des patients traités est en hausse (voir encadré). On assiste en effet à une émigration des cliniques privées du fait des nombreuses résiliations d'assurances privées, et à un report des hôpitaux du GHRV qui ont également subi des restrictions budgétaires. Les cas lourds sont, de plus, en augmentation.

Avec l'expansion des tâches administratives, plus importantes encore dans un hôpital universitaire, le temps accordé aux soins diminue. La réduction de la durée d'hospitalisation augmente également la lourdeur des tâches, puisqu'elle entraîne proportionnellement plus d'entrées et de sorties.

Si tous les secteurs de l'hôpital sont sous pression, le personnel soignant est le plus «gâté». Il assure le service 24 heures sur 24, toute la semaine. Il est soumis aux heures supplémentaires et aux modifications d'horaire dues au manque d'effectifs. Il souffre de temps de repos insuffisant. Comment, dans ces conditions de stress et de fatigue, faire face sereinement à des situations de fin de vie, de toxicomanie, de violence...?

Fatalement, en 1997, les absences

du personnel infirmier ont progressé de 1,28 jour. Il devient difficile de garder le personnel, d'en engager du nouveau et de bien former la relève. En 1998, les soins intensifs ont perdu la moitié de leurs infirmières certifiées.

Ajoutons une poignée de cerises sur la pièce montée: il n'y a pas de garderie adaptée à des horaires impossibles, le parking est laborieux, une personne sur cinq travaille dans un local borgne, on manque de locaux pour patients en fin de vie ou pour accueillir les familles des patients décédés.

Les principaux concernés, les patients, pâtissent bien sûr de cet environnement: surveillances espacées, suivis inadéquats, transferts prématurés vers des services d'intensité médicale moindre, erreurs, information déficiente, sorties hâtives ou mal suivies.

Comment enrayer cette péjoration des conditions de travail et de prise en charge? Propositions de la délégation de l'assemblée du personnel, puis, s'il y a divergence, celles de la direction:

- Les 5 francs supplémentaires par heure de travail de nuit ne remplaçant pas le repos, il est demandé une compensation en temps de 20%. 10% pour la direction.

- Pour les personnes travaillant dans des locaux borgnes, 5 jours de congé supplémentaires sont sollicités. La direction demande une indemnité de 150 francs par mois.

- La pénibilité des services de piquet pourrait être amoindrie par une réorganisation et l'engagement de personnel.

- Pour 3300 employées (2/3 du personnel), moins d'une centaine de places de garderie sont disponibles. 25 places environ sont adaptées à des horaires irréguliers. La création d'une garderie sur le site du CHUV est demandée. La direction se contenterait d'une réallocation afin d'améliorer l'offre existante.

La commission estime à 195 emplois plein-temps (dix-sept millions) la rallonge nécessaire pour parer au plus pressé. cp

## Statistiques d'activité et évolution des effectifs (CHUV et Cevey-Sylvana)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 extrapolé
Lits	1140	1142	1059	970	951	893	820	825
Sorties	28661	28918	28769	28896	29201	30296	30670	31081
Journées	360792	345268	315202	289065	273146	252319	250460	261599
Durée de séjour	12,6	11,9	11,0	10,0	9,4	8,3	8,2	8,4
Occupation des lits	86,7%	82,8%	81,5%	81,6%	78,7%	77,4%	83,7%	86,9%
Effectifs plein temps	4000	3950	3829	3789	3751	3659	3638	3684
Sorties/effectifs	7,2	7,3	7,5	7,6	7,8	8,3	8,4	8,4
Entrées urgences					33571	32939	35055	36374
Personnel médical	479,7	482,6	495,5	498,5	478,1	472,7	477,0	490,6
Infirmier	1652,3	1632,4	1567,0	1543,0	1434,5	1393,7	1380,4	1395,4
Médico-technique	501,1	488,1	480,5	463,2	497,6	482,8	478,9	474,0
Administratif	514,6	502,8	475,1	462,9	411,1	401,9	410,0	415,4
Logistique	740,1	731,0	703,0	680,0	786,4	765,6	736,8	734,9

## Restrictions depuis la création des Hospices cantonaux en 1991

- 1991-1993: 2% du budget du CHUV, soit 12 millions
- 1994-1998: 10,6% des dépenses, soit 49,6 millions
- 1999: le budget des Hospices est diminué de 4,3 millions
- 1991-1998: l'indicateur de charge de travail (sorties/effectifs) passe de 7,2 à 8,4

# Les cellules souches humaines

**Comment développer l'interaction science-société? Nouvelle illustration de la nécessité de ces échanges et suggestion de moyens de s'en approcher.**

**I**L EXISTE DES souris transgéniques, mais, par contre, point de rats transgéniques. Cette inégalité devant la science s'explique par le fait que les chercheurs ont à disposition un outil magique pour les premières, et non pour les seconds: les cellules souches embryonnaires. Ces cellules, qui se multiplient, se manipulent et s'implantent relativement facilement, sont totipotentes: elles peuvent, suivant les conditions, soit continuer à proliférer à l'état non différencié, soit former tout type cellulaire, de l'os à l'épithélium. Dans l'incubateur, elles ne sont pas capables de recréer spontanément un organe complet, et, à plus forte raison, encore moins un embryon entier. Les souris transgéniques, s'obtiennent – dans une procédure à plusieurs étapes – par l'insertion de la cellule souche embryonnaire manipulée dans un embryon, puis dans une mère porteuse.

## Cellules souches embryonnaires ou adultes

En novembre dernier, deux équipes américaines annoncent avoir identifié, en laboratoire, des cellules souches embryonnaires humaines. Ces cellules sont isolées à partir d'embryons surnuméraires, résultant de la pratique normale de la fertilisation *in vitro*. La presse a abondamment relaté les perspectives que pourrait inaugurer cette découverte: potentiel immense, elles seraient susceptibles de servir aux tests pharmacologiques, à la thérapie génique ou aux transplantations.

Même à l'âge adulte, nos tissus contiennent des cellules non différenciées, qui remplacent les cellules mortes (ainsi tous les mois environ, nous renouvelons totalement notre épiderme). Depuis peu de temps, il apparaît que ces cellules souches adultes ont des capacités de différenciation beaucoup plus étendues que ce que l'on supposait: en effet, celles localisées dans le cerveau peuvent produire, dans les conditions de culture adéquates, des cellules sanguines. C'est la version laboratoire de la transsubstantiation, le cerveau devient sang – ceci aussi fut abondamment répercuté dans la presse.

Les cellules souches embryonnaires ont donné lieu à une intense – sinon bruyante – interrogation éthique sur

l'utilisation d'embryons humains. Les cellules souches adultes n'ont par contre pas provoqué de telles interrogations. La confrontation des deux découvertes, publiée à quelques semaines d'intervalle seulement, a fait défaut. Illustration inquiétante de la faiblesse de l'interaction science-société.

## Créer les conditions du débat éthique

Dans une perspective utilitariste, qui est l'éthique dominante, on se fera une raison de l'utilisation d'embryons humains, alors que l'on pourrait débattre et orienter – le cas échéant – la recherche sur les techniques qui n'en emploient point. Les techniques en accord avec l'exigence éthique d'une société peuvent se révéler plus chères à établir, plus lentes et complexes à réaliser. C'est le cas ici. Mais cet exemple suggère que la société peut orienter la recherche sans avoir à utiliser l'interdiction (mode d'intervention « normal », à l'instar de l'Initiative pour la protection génétique).

Trois conditions viennent à l'esprit pour rendre possible cette orientation: l'instauration du débat permanent entre la science et la cité; la concertation internationale des décisions d'orientation, jointe à la volonté, affirmée par la société, de financer le coût supplémentaire engendré par l'abandon d'une voie facile, mais considérée peu ou pas compatible avec l'éthique. Enfin, point crucial, l'instauration d'un débat permanent. La science s'aurore d'un air de magie, bien plus efficace que les efforts éthiques, politiques, administratifs qui tentent de la cadrer. Pourrions-nous créer des lieux où l'on apprenne à interroger et à questionner la science, sans en briser la nécessaire dynamique? ge

Source: *Science*, v. 282, p. 1145 (1998); v. 283, p. 534 (1999).

## Médias

**L**ANCEMENT PAR LE Parti socialiste fribourgeois d'un périodique bilingue pour remplacer les deux précédentes publications *Travail et Die Andere.* cfp

# De seconde main

**La compilation, la prédigestion des savoirs font de nous des «semi-cultivés». Réflexions sur le tout et ses parties.**

**E**N TOUTE IGNORANCE, acheter une compilation: toute l'histoire du jazz en trois disques. Se voir reprocher par un ami cette attitude dillettante: aucune quintessence du jazz ne peut être extraite d'une sélection de pièces à succès. Et en effet, se trouver un peu mal à l'aise à l'écoute d'un alignement de morceaux de bravoure.

Profiter de ce premier achat pour en prévoir un autre, en vue d'un cadeau ironique: les tubes des «sixties», réunis en quelques CD dont la publicité module sur la nostalgie de la liberté. Se dire que, décidément, un tel présent ne peut s'offrir que muni d'effets de distanciation sarcastique. Ces chansonnettes «hard» ou sirupeuses, nous les aimions et en faisons des emblèmes de revendications, il n'y a pas si longtemps; mais présentées sous cette forme, elles sont devenues, pour les générations qui nous ont suivis, un témoignage de notre touchante ringardise et de notre identité de vieux combattants «baba cool».

Et puis entendre, à l'occasion de ces courses, une cliente réclamer la bande originale du film *Amadeus*, sans qu'elle prononce jamais le nom de Mozart: l'intrigue du film ne semblait pas se rapporter pour elle à l'histoire de la musique, et elle paraissait croire que la bande musicale du film était en effet «originale». Aux oreilles des mozartiens le disque fait figure de douloureux pot-pourri, voire d'exécution capitale, avec morceaux choisis et arrangés, pour ne pas dire bidouillés.

## La compilation est-elle de la culture?

Une visite de magasin qui appelle deux réflexions. La plus rapide concerne les manières de faire de l'industrie culturelle: couplé à la domination des «remakes» au cinéma, le règne de la compilation musicale témoigne à la fois de son essoufflement et de sa toute-puissance. Elle occupe tout le terrain du divertissement, mais c'est en misant toujours plus sur l'effet de reconnaissance, en tablant sur le succès de ce qui a eu du succès. Le consommateur éclairé mais résigné verra qu'il prend part, lui aussi, à cet hommage

sempiternel et hypocrite de l'oubli à la mémoire, du profit au sentiment, à la sensualité et au plaisir.

La deuxième réflexion, elle-même conduite en deux temps, se base sur le fait que la culture est reliée non seulement à la jouissance mais aussi à la connaissance. De grands intellectuels tempêtent contre les «semi-cultivés» (Bourdieu) ou contre la «*Halbbildung*» (Adorno); nous comprenons bien, avec eux, que l'érudition standardisée qui se manifeste dans les compilations, dans les revues de vulgarisation, dans les jeux télévisés, est un délit contre l'intelligence: point d'explicitation des principes qui ont présidé au tri, point d'association entre des phénomènes, des structures, des hypothèses, des idées. La connaissance est réduite à la mémorisation d'informations anecdotiques ou de «hard facts» qui ne sont que de hâves fantômes de l'art et de la science.

## Nous sommes condamnés au survol

Malheureusement nous devons reconnaître que nous sommes tous des semi-cultivés. Dans un très grand nombre de domaines, nous n'avons rien à envier à la cliente en quête d'*Amadeus*. Nous achetons des dictionnaires, consultons des encyclopédies, tentons de lire des journaux sérieux, voyons se développer les collections de petits ouvrages de vulgarisation. Sans cela nous ne comprendrions rien à rien; mais avec cela, y comprenons-nous grand-chose? Qui sélectionne, et selon quels principes, la connaissance qui nous est restituée dans l'hétéronomie de l'information brute? Lorsque nous sommes bien formés dans un domaine, le simplisme de ce qui lui est consacré dans une encyclopédie à prétention universelle nous saute aux yeux; pourtant nous n'avons guère d'autre ressource lorsque nous devons nous initier à un champ qui n'est pas le nôtre.

Je ne veux pas ouvrir ici la boîte de Pandore des débats sur la vulgarisation. Je dis simplement que presque aucune connaissance n'est désormais de première main. À peu près toutes les informations, tous les savoirs dont

nous pouvons nous prévaloir sont seconds, médiatisés, prédigérés. Bon gré mal gré, nous devons faire confiance à ceux qui les sélectionnent pour nous; cette confiance n'est d'ailleurs pas toujours mal placée: il arrive que, en dépit de tous les défauts des systèmes d'information et d'enseignement, des gens (enfants, adultes) apprennent...

## Acrobaties

Je voudrais pour finir revenir à l'ambition qui veut nous faire percevoir un vaste ensemble par l'intermédiaire d'un de ses fragments. Il me semble que, dans le domaine de l'histoire, de la société et de la culture, le général peut bel et bien être évoqué à travers le particulier. Il y a sûrement «tout Mozart» dans un air de Mozart, «tout le jazz» dans un morceau de Charlie Parker, «toutes les années soixante» dans une chanson des Beatles ou des Doors. Reste à se demander sous quelles conditions la partie vaut pour le tout, l'anecdote pour la structure, le détail pour le contexte.

Ici intervient l'acrobatie de la connaissance: pour comprendre les relations entre tout et partie, il s'agit de les connecter. Il s'agit aussi de spécifier sous quelles conditions et dans quelle optique quelque chose peut-être le détail de quelque chose d'autre. L'attitude «micrologique», selon laquelle la partie dit le tout, se donnera comme une pensée hypothétique, consciente de ses limites et de son caractère provisoire. Pour elle, le tout est autant une partie de la partie que la partie est une partie du tout. Non seulement la partie, mais le tout est relatif: relatif à une analyse, à une interprétation. Relatif aussi à une faculté d'exprimer, d'expliquer cette connaissance.

Faculté d'explorer et de douter, tout opposée à la logique de l'accumulation. Attitude critique et autocritique, non capitulation devant les lois du succès. Or l'entassement des «tubes» et des «morceaux choisis» dans une compilation les atomise et les standardise; c'est précisément ce qui retire à l'auditeur une faculté d'attention au détail lui permettant d'aller à la substantifique moelle.

jyp

# Le fil suisse d'Ariane

*La Suisse, échappant au strapontin habituel, participe en plein aux projets de l'Agence spatiale européenne.*

LORSQUE LES LANCEURS Ariane s'élèvent dans le ciel de Guyane, un œil exercé peut repérer sur son écran de télévision le petit drapeau suisse qui orne les propulseurs à poudre de l'engin européen. L'emblème de la Confédération n'est d'ailleurs ni plus grand ni plus petit que celui des onze autres nations participant au programme.

L'Agence spatiale européenne (ESA) est une des jolies réussites, hors Union européenne, de la coopération entre les pays de notre continent. La Norvège et la Suisse en sont en effet membres de plein droit. La contribution suisse au budget de l'ESA est de 116 millions pour l'année en cours sur un total de 4,3 milliards, soit environ

3%. Notons que le budget de la Nasa est cinq fois plus élevé.

Le retour industriel est une des originalités de l'ESA. Chaque pays reçoit des commandes en proportion de son financement. Ce régime entraîne des surcoûts d'environ 10%. Il favorise certainement retards et maladresses, mais il a l'avantage de permettre une adhésion aux projets dans tous les États membres.

## Performances comparées avec la Nasa

Naturellement les comparaisons avec la Nasa sont tentantes: il semblerait, selon une évaluation récente – mais

gardons le conditionnel – que les programmes scientifiques, à « performance » égale, coûtent 60% moins cher en Europe. Il peut sembler étonnant qu'avec un budget quatre fois plus bas, les Européens aient pu développer des engins techniquement aussi brillants que la série des Ariane. En fait le programme spatial américain est littéralement phagocyté par les vols humains qui utilisent des ressources considérables.

Un grand nombre de petits industriels reçoivent en Suisse des contrats de l'ESA. Phénomène inattendu: une bonne partie d'entre eux, près de 38 sur 89, sont localisés en Suisse romande. La tradition de l'horlogerie et de la micromécanique s'y poursuit sans doute. L'industrie spatiale en Suisse: un petit secteur de pointe qui mouline sans bruit et apparemment sans (trop) de soucis. Enfin un article sur des gens heureux dans DP! jg

Les informations qui ont permis d'écrire cet article sont tirées de la *Revue de politique économique*, 2/99.

## NOTE DE LECTURE

# Arcanes des villages oubliés

LA LETTRE AUX Bédjuis s'adresse à un ami décédé, surnommé Pierre Siffleur, qui a initié l'auteur aux secrets du village d'Isérables. Les délicates proses de Farquet donnent à voir les lieux négligés, oubliés, ainsi *Le Voyage amoureux* (1985) ou *Sept cents ans de solitude* (1991).

Guidé par les récits de son ami, Farquet, enseignant retraité, s'installe durant quelques semaines dans le village, qu'il arpente tel un ethnologue en herbe, carnet de notes en main. Comment c'est, la vie, dans ces villages de deux mille ans, qui meurent doucement? Telle est sa question, inquisitrice et sentimentale tout à la fois. Pour connaître Isérables, il lui faut d'abord cerner les mystérieux « Bédjuis », comme ils se nomment: l'étymologie viendrait de Bédouins et, à leurs traits, certains ont fait l'hypothèse que les Sarrasins ont fait halte dans la vallée. Toujours est-il que, coupés du monde, rassemblés dans une pente vertigineuse où les maisons ne sont qu'escaliers, les Bédjuis ont développé des coutumes et conservé des pratiques anciennes qui les placent en porte-à-faux

vis-à-vis de la plaine du Rhône, où les jeunes s'en vont travailler. Paradoxe, Isérables a survécu grâce à l'industrie: de petites usines horlogères, ou de mécanique fine, s'y sont installées, bénéficiant d'une main-d'œuvre peu exigeante. L'usine a retenu l'exode rural. Elle est intégrée à l'imaginaire villageois. Discrètement, avec un goût gourmand des mots, Farquet suit les veuves dans leur ballade, interroge une vieille paysanne, laisse traîner ses oreilles au café Alpina, à la sortie d'un enterrement. Il recueille des bribes de mémoire, écoute poétiquement voler les ancêtres autour de la tribu d'aujourd'hui, relève les mots saillants. Peut-être que le promoteur de passage a été berné: « La vérité d'un village montagnard, c'est ce qu'il cache », avait dit Pierre Siffleur. On en retiendra quelques percées dans la richesse de la culture alpine, et deux ou trois fort jolis proverbes, comme celui-ci: « Plus on donne à boire, moins on donne à penser! »

Jérôme Meizoz

Raymond Farquet, *La Lettre aux Bédjuis*, Vevey, L'Aire, 1999.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Jérôme Meizoz

Jean-Yves Pidoux (jyp)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9